

COMMISSION NATIONALE DE DÉONTOLOGIE DE LA SÉCURITÉ

Saisine n°2009-65

DECISION

de la **Commission nationale de déontologie de la sécurité**

à la suite de sa saisine, le 20 avril 2009,
par Mme Dominique VERSINI, Défenseure des Enfants

La Commission nationale de déontologie de la sécurité a été saisie, le 20 avril 2009, par Mme Dominique VERSINI, Défenseure des Enfants, de la situation de Mlle B.K., âgée de 17 ans, qui prétend avoir été victime d'injures racistes et de violences de la part de fonctionnaires de police, au commissariat de Persan, où elle a déposé plainte à la suite d'une tentative d'enlèvement le 10 mars 2009.

La Commission a pris connaissance de la procédure judiciaire.

La Commission a entendu M. N.N., capitaine de police, Mme D.L. et M. D.T., gardiens de la paix, en fonction au commissariat de Persan. Régulièrement convoqués, Mlle B.K. et ses parents ne se sont pas présentés à leur audition.

> DECISION

Régulièrement convoqués, Mlle B.K. et ses parents ne se sont pas présentés devant la Commission qui, à la suite de cette défaillance, a tenté, à plusieurs reprises, tant par courrier que par téléphone, de les joindre à nouveau, mais toujours en vain.

N'étant pas en mesure d'entendre Mlle B.K., la Commission classe cette affaire.

Adopté le 5 juillet 2010.

Pour la Commission nationale de déontologie de la sécurité,

Le Président,

Roger BEAUVOIS